

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 262

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bâtir la société du bien vieillir en France ne peut se faire sans moyens dédiés et adaptés au vieillissement de la population. Cet amendement d'appel entend souligner l'impasse que fait cette proposition de loi sur le volet financier et le fait qu'une augmentation de l'imposition du tabac ne constitue en rien un modèle durable de financement de la dépendance et du grand âge.